

Documents à produire par les membres de l'ASS

Les documents suivants doivent nous être adressés avec l'autodéclaration et les données de base:

- Certificat de capacité
- Police d'assurance responsabilité civile d'entreprise
- Directives CFST (www.ekas.ch)
- Manuel de protection de l'environnement (justificatifs relatifs à l'élimination des déchets)
- Extrait du registre du commerce
- Extrait du registre des poursuites
- Accord sur les véhicules de remorquage et de sauvetage (grue)
(N'est nécessaire que si l'entreprise en possède pas son propre véhicule de sauvetage doté d'une grue)
- Permis de circulation de tous les véhicules engagés
- Profil d'exigences signé
- Formulaire de code d'honneur signé
- Formulaire avec les données de base signé

Prière de nous envoyer tous les documents requis. Si le membre n'est en mesure de fournir que partiellement les documents demandés voire dans l'impossibilité de les fournir, il doit indiquer les motifs.